



CERTIFICAT CFST

Conformément à la directive CFST 6508

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST certifie par la présente que l'organisme responsable de la solution MSST interentreprises pour la sécurité au travail et la protection de la santé

Solution par groupe d'entreprise AMAG (CFST no 21)

pour la sécurité au travail et la protection de la santé conformément à la directive CFST susmentionnée sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et l'applique avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre de l'audit de certification et est documentée dans le rapport n°**BLA-2020-2101**.

Ce certificat est valable uniquement en liaison avec la réalisation réussie de l'audit.

Numéro de certificat:
BLZ-2020-2101

Ce certificat est valable jusqu'au:
01.07.2025

Lucerne, 7 juillet 2020

Responsable du suivi des branches

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Service MSST

Natalie Spoljaric

Eric Montandon